

Dîner des intervenants

29 novembre 2016

MODIFICATION DE L'ASRA POUR LES GRANDES CULTURES

Denis Lehoux
et
Benoit Turgeon

Historique – Quelques rappels

- **Avril 2008 à mars 2013** : l'entente *Cultivons l'avenir* établit Agri-stabilité et Agri-investissement
- **En 2007** : mise en place d'Agri-investissement, un programme de type compte d'épargne dont le but est de constituer un fonds de réserve pour mieux gérer les risques. Les contributions gouvernementales à Agri-investissement sont prises en compte dans le calcul du revenu stabilisé du programme ASRA (arrimage)

Historique – Quelques rappels

- **2010** : implantation du programme Agri-Québec qui permet de protéger le revenu des entreprises agricoles québécoises pour les productions non couvertes par l'ASRA et par la gestion de l'offre. Les contributions gouvernementales à Agri-Québec sont prises en compte dans le calcul du revenu stabilisé du programme ASRA
- **À compter d'avril 2013** : entrée en vigueur de l'entente *Cultivons l'avenir 2*

Historique – Quelques rappels

Implantation d'Agri-Québec

■ Besoin

- Répondre à la demande des producteurs de protéger le revenu des productions non couvertes par l'ASRA et par la gestion de l'offre

■ Solution

- Permet d'accroître le soutien aux secteurs en émergence et favorise la diversification de l'agriculture
- Est cohérent avec le passé, programme du même type que le CSRA, semblable à Agri-investissement

Historique – Quelques rappels

Implantation d'Agri-Québec

■ Solution (suite)

- Apporte une certaine équité dans les interventions pour les productions hors ASRA et hors gestion de l'offre
- L'intervention de ce programme est facilement prévisible puisque basée sur les VNA
- Le programme est simple et facile à comprendre et à administrer (maintien des concepts incluant l'arrimage)

Arrimage ASRA - Agri-Québec

- Le montant à récupérer est établi à partir des ventes nettes ajustées (VNA) de la ferme-type en ASRA
- Les VNA des fermes-types sont inférieures à 1,5 M\$
- Lorsque le niveau de compensation en ASRA ne permet pas de récupérer la totalité du montant à arrimer, le montant non récupéré est reporté à l'année suivante ou aux années subséquentes
- Le montant reporté est pondéré en fonction des unités assurées
- C'est le cas de plusieurs productions végétales pour la période 2010-2015

Arrimage ASRA - Agri-Québec

Exemple : Arrimage Agri-Québec et Agri-investissement

Mais-grain	2013	
Superficies	366 848 ha	
VNA 2013	1 536,57 \$/ha	169,60 \$/tm
Taux (1 % + 3 %)	4,0 %	4,0 %
Pondération	1,00	1,00
Contribution gouv.	61,47 \$/ha	6,78 \$/tm
Équivalent ASRA x 3/2	92,21 \$/ha	10,18 \$/tm
Arrimage non récupéré → années précédentes		
Montant reporté	392,12 \$/ha	43,28 \$/tm
Pondération	0,99	0,99
Montant à récupérer	387,78 \$/ha	42,80 \$/tm
Total à arrimer	479,99 \$/ha	52,98 \$/tm

Arrimage ASRA - Agri-Québec

Exemple : Calcul de compensation ASRA

Mais-grain → Année 2013	\$/ha	\$/Tm
Revenu stabilisé	1 691,13	186,57
Arrimage Agri-investissement et Agri-Québec	479,99	52,98
Revenu stabilisé ajusté	1 211,14	133,61
Prix du marché	1 786,16	197,05
Compensation	0,00	0,00
Arrimage à reporter en 2014	479,99	52,98

Arrimage ASRA - Agri-Québec

Arrimages cumulés d'Agri-Québec au programme ASRA (année 2015)

Productions – Secteur animal	
Bouvillons et bovins d'abattage	---
Veaux d'embouche	---
Veaux de grain	---
Veaux de lait	---
Porcs et porcelets	---
Agneaux	---
Total secteur animal	0,0 M\$

Productions – Secteur végétal	
Avoine	---
Blé d'alimentation animale et humaine	---
Orge	---
Canola	---
Maïs-grain	120 M\$
Soya	48 M\$
Pommes de terre	21 M\$
Pommes	5 M\$
Total secteur végétal	194 M\$

Arrimage ASRA-Agri-investissement

Arrimages cumulés d'Agri-investissement au programme ASRA (année 2015)

Productions – Secteur animal	
Bouvillons et bovins d'abattage	0,9 M \$
Veaux d'embouche	3 M \$
Veaux de grain	0,7 M \$
Veaux de lait	---
Porcs et porcelets	---
Agneaux	---
Total secteur animal	4,6 M\$

Productions – Secteur végétal	
Avoine	---
Blé d'alimentation animale et humaine	---
Orge	---
Canola	---
Maïs-grain	72
Soya	51
Pommes de terre	19
Pommes	4
Total secteur végétal	146 M\$

Arrimage ASRA-Agri-Québec

Depuis 2014, les produits sous ASRA ne sont plus admissibles à Agri-Québec. Cela permet de :

- mettre un frein à l'augmentation des sommes représentant les arrimages cumulés à Agri-Québec, près de 200 M\$
- rester concordant avec l'objectif initial du programme qui est d'offrir une aide supplémentaire aux secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre

Rendement des cultures

	2014	2015	2016
Maïs	6900		5575
Soya	2593		2222
Avoine	2219		1923
Blé	2141		1945
Orge	2517		1964

AGRI VS ASRA

ASRA:

- Programme collectif intervention/ha identique pour l'ensemble de la province.

AGRI:

- Dépôt selon les VNA, écart important selon les revenus/ha.
- Consommation à la ferme?

Dépôt AGRI

Calcul	Dépôt Agri-Québec	Maïs-grain
Rendement	VNA	Dépôt/ha
4 500 kg/ha	669,47\$/ha	21,42\$
7 500 kg/ha	1 290,41\$/ha	41,29\$
10 500 kg/ha	1 911,35\$/ha	61,16\$

Questions

- Est-ce que l'abolition de l'ASRA a une influence sur le choix de la culture?
- Est-ce que je dois semer de l'avoine parce que l'ASRA intervient?

Des questions?

Merci!

